**Termes de référence**

**Formation des Formateurs CaLP**

**Responsable de la gestion :** Abdoulaye Hamidou

**Support de gestion supplémentaire**

**Date de la rédaction des termes de référence :** 12 janvier 2021

**Durée de la consultation :** 10 jours, y compris préparation et rapport

**Période de la consultation :** A partir du 1er Février et prendra fin le 28 février 2021 (la prestation sera d’une durée de 10 jours y compris le jours de la préparation et de rapportage)

**Localisation**: la consultation sera à domicile avec un voyage au Sénégal pour co-faciliter la formation des formateurs

**Codes budgétaires :** WAN2AC Code budgétaire : 1JJCA

**Aperçu du travail / des tâches :**

Le/la consultant(e) appuiera la planification, co-facilitera la formation des formateurs et rédigera un rapport de la formation : il co-facilitera une formation des formateurs en français sur le module « Compétences de Base en Transferts Monétaires pour le Personnel de Programme » à Dakar au Sénégal.

**Objectif principal de la consultation :**

Préparation, co-facilitation et soumission du rapport de la formation.

**Objectifs spécifiques :**

1. Aider à la planification de la formation ;
2. Collaborer avec le facilitateur principal tout au long des préparatifs et de la prestation ;
3. Assurer la facilitation la formation des formateurs en français selon un agenda convenu avec le facilitateur principal ;
4. Préparer un rapport et formuler des recommandations.

**Méthodologie :**

La méthodologie sera conforme au matériel de formation sur les compétences de base en transferts monétaires pour le personnel de programme, avec des ajustements appropriés et acceptables de la contextualisation, effectués en accord avec le CaLP. Le matériel de formation en français sera partagé avec le/la consultant(e).

**Public cible du module et participants à la formation de formateurs :**

Les cibles du module de formation sont définies dans le matériel de formation. La formation de formateurs est ouverte aux praticiens des transferts monétaires et aux consultants indépendants ayant une expérience justifiée sur la facilitation de formation ou d’apprentissage des adultes.

**Principaux produits livrables / produits :**

1. Préparer le matériel et terminer la planification avec le facilitateur principal ;
2. Faciliter la formation comme indiqué dans les présents termes de référence ;
3. Produire un rapport de facilitation de la formation de formateurs objet de la consultation, avec des recommandations.

**Calendrier et durée de la consultation :**

Le calendrier provisoire de la consultation est le suivant, les dates finales étant fixées en collaboration avec le/la consultant(e), le facilitateur principal, responsable du renforcement de capacité du CaLP en l’Afrique de l’Ouest et du Centre.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Date** | **Activités** | **Nombre des jours** |
| * Du 1er au 7 Février 2021 * Du 8 au 12 février 2021 * Au plus tard le 28 février 2021 | * Planification et préparation y compris voyage… 4 jours * Formation… 5 jours * Rédaction et soumission du rapport de formation…1 jour | Dix (10) jours |

**La gestion de la prestation :**

Le/la consultant(e) sera sous la responsabilité du responsable du renforcement de capacité du CaLP en l’Afrique de l’Ouest et du Centre. Pendant toute la durée de la consultation, les éléments ci-après sont à la charge du consultant :

* Le transport international et le logement à Dakar ;
* L’assurance médicale du consultant y compris les examens médicaux du COVID-19 ;
* Le visa pour d’entrée au Sénégal et dans tous autre pays de transit ; ACF peut faciliter l’obtention du visa d’entrée au Sénégal si cela est nécessaire mais les frais sont à la charge du consultant ;
* L’ordinateur portable de travail et autres matériels de facilitation dont le co-facilitateur juge nécessaire.

Pendant son séjour, le/la consultant(e) prendra en charge aussi le transport local (chauffeur, carburant...), la communication.

Le/la consultant(e) se conformera aux procédures de voyage et de séjour du bureau régional d’Action Contre la Faim au Sénégal. Il se conformera également aux mesures sanitaires mises en place par le gouvernement du Sénégal notamment celles liées à la lutte contre la pandémie du COVID-19.

Le rapport de la prestation doit être rédigé en français ou en anglais.

Le/la consultant(e) doit soumettre ses factures pour paiement au **plus tard le 31 mars 2021**.

**Directives et calendrier de paiement :**

Le paiement sera effectué conformément aux directives et aux échéances des principaux produits livrables du projet, comme suit :

Achèvement de la formation des formateurs sur les compétences de base en transferts monétaires pour le personnel du programme, comprenant la soumission de rapports avec recommandations 100% du coût

**Remarque :**

Le/la consultant(e) doit posséder les compétences et connaissances essentielles suivantes :

* Expérience avérée de la planification et de la prestation de formation de haute qualité liés aux de transferts monétaires ;
* Expérience dans l’organisation et la délivrance de formation de formateurs ;
* Être un formateur certifié CaLP sur les Compétences de Base en Transferts Monétaires pour le personnel de programme est fortement recommandé ;
* Capable de livrer une formation des formateurs en français (l’anglais serait un atout) ;
* Fortes compétences en animation interactive et une approche pédagogique dynamique et adaptative pour garantir un apprentissage adapté à l'évolution de la programmation ;
* Connaissance et expérience professionnelle en Afrique de l’Ouest et du Centre.

Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées à lmbodj@wa.acfspain.org et Abdoulaye.Hamidou@calpnetwork.org. Avant le 25 janvier 2021.